Smic et réduction du temps de travail : des divergences à la convergences



Type de saisine : Saisine gouvernementale
Type de texte : Avis
Traité par : Commission temporaire

Adopté le : 10/07/2002
Mandature : 1999-2004

Rapporteur :

Gautier Jean

Télécharger le texte

Télécharger la fiche de communication

PRÉSENTATION
La loi sur les 35 heures du 19 janvier 2000 a instauré des garanties de rémunérations mensuelles pour les salariés au SMIC dont la durée du travail a été réduite. En juin 2002, le Premier ministre a chargé le Conseil économique et social d'"établir un état des lieux", de "diagnostiquer les conséquences économiques et sociales de la multiplicité du SMIC" et de "dresser un inventaire des solutions tendant à rationaliser le référent salarial minimum. Dans la perspective de rendre son unité au SMIC, notre assemblée propose dans cet avis des solutions qui tentent de concilier la nécessaire progression du pouvoir d'achat des salariés les moins rémunérés tout en préservant la situation financière des entreprises.
Descripteur Eurovoc :

salaire minimum, réduction du temps de travail, France
Domaine Eurovoc :
Emploi et travail

© - copyright CESE - Octobre 2026